



# Tourcoing

Hôtel de Ville  
10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances, de la Commande  
Publique, des Affaires Juridiques et  
Immobilières

DFCPAJI\_AR2024\_0046

Délégation de signature à  
**Madame Christine BOCQUET**  
Directrice de la vie des Habitants, des Quartiers et du Développement durable

Nous, **Doriane BECUE**, Maire de la Ville de **TOURCOING**,

Vu l'article L2122-19 du Code Général des Collectivités territoriales par lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature, au directeur général des services et au directeur général adjoint des services et au directeur général et au directeur des services techniques, aux responsables de services communaux ;

Vu l'article R. 2122-8, conférant au Maire le pouvoir de donner, sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, sa signature à un ou plusieurs agents communaux ;

Vu la lettre du 1<sup>er</sup> février 2024 portant mutation interne de Madame Christine BOCQUET en qualité de Directrice de la vie des Habitants, des Quartiers et du Développement durable à compter du 5 février 2024 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de donner délégations de signature à certains agents pour la bonne marche de l'administration ;

## ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Madame Christine BOCQUET**, Directrice de la vie des Habitants, des Quartiers et du Développement durable, en matière de finances pour :

- Les bons de commande nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement des services dans le périmètre de la Direction de la vie des Habitants, des Quartiers et du Développement durable dans la limite de 10 000 € HT ;
- Les devis établis dans le périmètre de la Direction de la vie des Habitants, des Quartiers et du Développement durable dans la limite de 10 000€ HT ;
- Les bons de livraison des produits en exécution des bons de commande émis ;
- Les courriers aux fournisseurs visant le rejet des livraisons, rejet des facturations erronées, la réfaction des montants indûment facturés ;
- Les attestations du service fait ;
- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces à l'appui des mandats de dépenses et titres de recettes.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à **Madame Christine BOCQUET**, en matière de ressources humaines pour les agents de la Direction de la vie des Habitants, des Quartiers et du Développement durable, pour :

- Les autorisations de formation ;
- Les ordres de missions permanents et temporaires ;
- Les états de frais de déplacement et de représentation ;
- Les autorisations de congés (congés annuels, ARTT, heures de récupération, CET, ...) ;
- Les formulaires d'absence pour maladie et les formulaires de reprise d'activité ;

- Les visas sur les comptes rendus d'entretiens professionnels annuels.

**Article 3 :** L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le Maire et par délégation  
Fonction, prénom et nom du signataire

**Article 4 :** Cette délégation sera applicable pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent sous réserve de son retrait ou de son abrogation.

**Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

**Article 6 :** La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **18 MARS 2024**

**Doriane BECUE**  
Maire de TOURCOING



Signature et paraphe de l'agent délégataire :

CB.

Accusé réception en Préfecture le : **18 MARS 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **18 MARS 2024**

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DAJI\_AR2024\_46 avec 0 pièce(s) jointe(s)  
Date de décision : 18/03/2024  
Objet : Délégation de signature à Madame Christine BOCQUET

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 18/03/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI\_AR2024\_0046 - D\_l\_gation de signature \_ Madame Christine BOCQUET.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240318-DAJI\_AR2024\_46-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/03/2024

